

Un coup de poignard contre les Festivals, la création et nos emplois

Lors du Conseil des Professions du Spectacle mardi 11 mai, la ministre de la culture, accompagnée de la ministre du travail, avait annoncé :

- un prolongement de 4 mois de l'*année blanche* pour tous les artistes et techniciens intermittents qui n'auront pas leurs heures au 31 août prochain
- un abaissement à 338h pour l'accès à l'indemnisation chômage au titre des annexes 8 & 10 des collègues primo entrants de – de 30 ans, à compter de septembre 2021
- une prolongation des Indemnités journalières de sécurité sociale pour les collègues qui auraient été en congés de maternité, et pour les collègues ayant été en arrêt maladie
- quelques millions supplémentaires qui abonderont les « Cafés culture », l'exonération de la part patronale des cotisations sociales pour les employeurs relevant du GUSO, l'extension du FONPEPS aux salaires des répétitions et pour les Festivals.

Elle avait également confirmé la réouverture progressive des salles avec limitation des jauges et annoncé l'instauration d'un pass sanitaire. Ce pass sanitaire vient d'être rendu obligatoire par le Président de la République ce 12 juillet, non plus pour les salles de plus de 1000 places mais dès 50 places. Déjà, dans des départements, des Préfets le décrètent au 21 juillet ! C'est un coup de poignard contre les Festivals, menacés par la désaffection du public qui, comme toute la population, en a assez de ces mesures coercitives. Alors que le gouvernement est entièrement responsable de la situation, par sa politique de fermeture effrénée de lits et d'hôpitaux entiers, d'atteinte à la liberté de prescription.

La prolongation de 4 mois seulement de l'année blanche, finalement préconisée par A. Gauron est basée sur des scénarios de reprise qui ne tiennent pas compte qu'un spectacle ne se crée ni ne s'exploite en quelques semaines. Il y répond d'autant moins qu'à tout moment, le gouvernement peut prendre de nouvelles mesures de restriction de l'activité. En outre, il le fait avec l'esprit boutiquier à déduire d'une nouvelle période d'indemnisation tout ou partie de la prolongation de l'indemnisation perçue au titre de l'"année blanche" !

L'abaissement à 338h au lieu des 250h ou 253h que tout le monde demande pour les primo-entrants, et en ce qui nous concerne sans limite d'âge, est une injure à l'avenir et à la jeune génération, après celle d'avoir refusé 14 mois durant tout aménagement de leur condition d'accès à l'assurance chômage. Comble de cruauté, elle ne s'appliquerait qu'en septembre ! On ne peut s'empêcher de penser à la précarité infinie à laquelle le gouvernement voue les lycéens, les étudiants, dont deux années d'étude ont été sacrifiées !

Il en est de même du refus obstiné au bénéfice de l'année blanche après un congés de maternité et d'arrêt maladie !

Les quelques millions d'aides supplémentaires n'iront qu'aux organisateurs de Festivals; **aucune aide particulière à ce jour à la production et donc à l'emploi**. En dehors du FONPEPS qui n'équivaut qu'à une prise en charge partielle des cotisations quand les grands groupes ont touché des milliards du "plan de relance", "chômage partiel" et exonérations diverses.

Nous continuons de refuser toute restriction comme le pass sanitaire, un plan de recrutement massif dans les institutions notamment de la jeune génération, à commencer par l'organisation d'auditions publiques. Nous exigeons que les Compagnies, Collectifs d'artistes, Théâtres, productions cinématographiques indépendantes et Tiers lieux soient véritablement aidés, durablement.

Notre mobilisation, les occupations pendant près de deux mois ont contribué à la suspension de la réforme de l'assurance chômage, n'en déplaise au Président qui prétend la remettre en selle. C'est par la

SNLA-FO *le syndicat Force Ouvrière des artistes*

Syndicat National Libre des Artistes

Fédération des syndicats des Arts, du spectacle, de l'audiovisuel, de la presse, de la communication et du multimédia

mobilisation que nous pourrons continuer à défendre nos droits et nos emplois, notre protection sociale dont l'assurance chômage et nos retraites. Pas touche aux régimes spéciaux.

Le 13 juillet 2021

SNLA-FO *le syndicat Force Ouvrière des artistes*

: 2 rue de la Michodière 75002 PARIS Tél. 01 47 42 33 75 Fax. 01 47 42 39 45
email : syndicat.snla-fo@wanadoo.fr Site : <http://www.snla-fo.fr>